NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.19/Corr.1 11 mars 1997 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Cinquième session 7-25 avril 1997

<u>Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement</u>

Rapport du Secrétaire général

<u>Rectificatif</u>

1. Page 5, deux premières phrases du paragraphe 11

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

Au 13 janvier 1997, la Convention de Bâle avait été ratifiée par 108 pays. La quatrième réunion de la Conférence des Parties se tiendra en octobre 1997.

2. Page 9, paragraphe 35

Ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe :

On a déjà commencé, au titre de la Convention de Bâle, à élaborer des directives techniques concernant la gestion, le traitement et l'évacuation des déchets des hôpitaux.

97-06578 (F) 130397 130397